



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **JM Menuiserie Sàrl**, de siège social à, 1963 Vétroz
2. Déclaration de faillite: 03.12.2012
3. Procédure: sommaire
4. Délai de production: 11.02.2013
5. Remarques: But social : Exploitation d'une menuiserie et d'un commerce de bois

La procédure susmentionnée, ouverte par décision du Tribunal Cantonal du 3 décembre 2012, sera liquidée en la forme sommaire (art. 231 LP) selon prononcé du Tribunal d'Hérens et Conthey du 4 janvier 2013.

Délai pour les productions et revendications : 1 mois dès la présente publication

Les débiteurs et les personnes qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de s'annoncer et/ou mettre les biens à la disposition de l'office dans ce même délai sous peine de droit (art. 324 CP).

Office des faillites du district de Conthey
R. Vergère, préposé
1963 Vétroz

00854539

